



L'éducation de
qualité pour tous

MEMBRES DE LA FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE

Selon la Résolution 16.03.22-04 de la réunion du conseil d'administration de la Fondation Paul Gérin-Lajoie du mercredi 16 mars 2022, il est résolu que les catégories de personnes suivantes soient invitées à devenir membres de la Fondation Paul Gérin-Lajoie selon les modalités indiquées :

- Les Éducateurs sans Frontières (ÉSF) actifs au sein des projets de la Fondation au cours des trois (3) dernières années, sans devoir défrayer une cotisation annuelle. Le comité de direction des ÉSF déterminera qui a cette qualité et obtiendra le consentement d'adhésion sur une base annuelle;
- Les membres du conseil d'administration moyennant un don annuel de 100 \$ de façon obligatoire;
- Une personne recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique pour devenir membre de la Fondation en raison de sa contribution importante à l'œuvre de la Fondation; aucune contribution monétaire annuelle ne sera exigée pour cette catégorie de membres;
- Le personnel employé de la Fondation ayant fait un don annuel de 100 \$ ou plus. Les employés pourront participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de parole, mais sans droit de vote;
- Toute autre personne (ou tout autre représentant d'une personne morale) ayant fait un don annuel de 100 \$ et plus et ayant consenti à devenir membre.
